

Louis Appia : 1818 – 1898

Compte rendu de la réunion tenue à Genève le 4 mars 2017

Cette troisième réunion a rassemblé, chez Louis Appia, les Genevois Roger Durand, Olivier Pictet et Bertrand Pictet, ainsi que Jocelyne Appia et Laurence Appia, Olivier Appia et Noëlle Appia, David et Valérie Appia, représentant la branche française de la famille.

Elle a été l'occasion :

- de confirmer la volonté commune des participants de faire mieux connaître la personnalité et l'œuvre de Louis Appia dans le cadre de la commémoration du deux centième anniversaire de sa naissance, et l'intérêt plus largement suscité par ce projet parmi les membres de la famille, dont un grand nombre se sont dits prêts à y apporter leur soutien ;
- de définir les composantes principales du projet et d'en préciser l'organisation ;
- de décider la création d'une « Société Louis Appia », ci-après dénommée « la Société » ; un « Comité Louis Appia, co-fondateur de la Croix-Rouge », rattaché à la Société et ci-après dénommé « le Comité » ; un « Conseil scientifique ».

Les travaux, échanges et conclusions ont porté sur les points suivants.

I- LE CONTENU DU PROJET

Il est décidé d'articuler le projet de commémoration, ci-après dénommé « le Projet », autour de deux composantes principales :

- un volet « scientifique » visant à éclairer et à décrire avec plus de précision la personnalité et l'engagement pluriel de Louis Appia, qui comprendra un colloque et des publications ;
- un plan de communication destiné à faire mieux connaître Louis Appia, comprenant notamment deux cérémonies de dévoilement de plaques commémoratives (à Hanau et à Genève), des déplacements /voyages d'étude, la création et l'animation d'un site internet et des actions média.

1- Le volet scientifique : mieux connaître Louis Appia

Un [colloque scientifique](#) sera l'occasion de rassembler autour de la vie et de l'œuvre de Louis Appia une soixantaine d'historiens, de participants venus des cercles universitaires et des milieux de la recherche intéressés par la vocation humanitaire de Genève, sur le modèle des manifestations organisées par Genève humanitaire ou la Société Henry Dunant.

Des [actes du colloque](#) scientifique seront publiés (format à définir).

Sans attendre cet événement, une première publication prendra la forme d'une [biographie de Louis Appia](#), dont Roger Durand a engagé la rédaction, dans la même collection et le même format (90-100 pp.) que celles déjà consacrées à Dunant et à Moynier. Cet ouvrage permettra, dès sa publication fin 2017, d'appuyer les démarches auprès des institutions, parties prenantes, sponsors et media.

2- Le volet de communication : faire mieux connaître Louis Appia

Adossées au volet scientifique qui en enrichira les contenus, les actions de communication s'articuleront selon trois axes.

2-1. Le dévoilement de **plaques commémoratives** :

- **l'une, à Hanau**, ville de naissance de Louis Appia (l'acte de naissance y est conservé), à une date à déterminer, en présence du Maire de la ville, qui avait réservé un bel accueil à la délégation franco-suisse emmenée par R. Durand en 2004. Une rue y porte déjà le nom de Louis Appia.

L'idée est également avancée de la donation et remise à la ville d'Hanau, à l'occasion de ce déplacement pour le dévoilement de la plaque commémorative, d'une copie (à faire réaliser) du portrait de Louis Appia par Adolphe Potter. Des assurances devront être apportées sur son exposition dans un lieu public approprié.

- **une autre, à Genève**, le 13 octobre 2018, sur la maison de la rue Calvin où vécut Louis Appia ;
- un déplacement/voyage d'étude et des **actions en Italie** (La Tour, ville de Solferino, en particulier) devront être étudiés.

Trois **actions complémentaires** sont retenues dans leur principe :

- l'émission d'un timbre commémoratif (existe un précédent, timbre consacré à Moynier et à Dunant) ;
- la proposition d'un complément d'information à apporter sur la plaque de l'avenue Appia à Genève, afin d'y mentionner l'action humanitaire ;
- la proposition d'un complément d'information à introduire sur la plaque consacrée à Henry Dunant et à la création de la Croix-Rouge à la station Solferino du métro parisien, qui ne cite que le nom de Moynier, en plus de celui de Dunant.

2-2. La création d'un **site internet** :

Le site consacré à la commémoration de la naissance de Louis Appia comportera trois compartiments :

- un espace de travail et d'échange ouvert aux membres du Comité, destiné à faciliter la préparation des divers segments du Projet ;
- un espace partagé réservé aux membres de la Société, qui leur permettra de suivre l'avancée du Projet, de contribuer à son enrichissement et d'échanger entre membres ;
- un espace grand public décrivant le Projet et chacune de ses composantes, offrant une information sur Louis Appia et sur l'action humanitaire à laquelle il a contribué.

Le principe d'un site multilingue est acté, l'allemand, l'anglais et l'italien s'imposant au regard du parcours de Louis Appia et de l'intérêt que la commémoration mérite de susciter auprès de publics très divers. Les compétences linguistiques de Noëlle Appia (italien) et de Laurence Appia (anglais) seront mobilisées.

L'anglais facilitera, en particulier, l'information des Comités nationaux de la Croix-Rouge d'un grand nombre de pays, auxquels il pourrait être proposé d'utiliser des éléments qui leur seront destinés, ou ceux accessibles sur le site, dans leur propre communication nationale.

Le diaporama de présentation de Louis Appia projeté durant la réunion du 4 mars, comme la liste recensant les écrits connus de Louis Appia distribuée par Roger Durand, ont vocation à figurer, sous une forme adaptée, sur le site public.

2-3. Des actions dans **la presse et les media**

Un plan de presse visera à faire connaître le Projet, à annoncer et à mettre en valeur chacune de ses composantes.

Des éléments d'information à destination de la presse seront préparés, à partir des données rassemblées par le Comité pour alimenter le site de la Société : dossiers de presse, supports d'information, photographies, reproductions de documents historiques, par exemple. Valérie Appia se déclare prête à piloter ce volet.

II- LES ENTITÉS CHARGÉES DU PROJET

1- Il est décidé de créer une « **Société Louis Appia** ».

La Société est ouverte à tous les membres de la famille et personnes intéressées par le Projet, prêts à soutenir cette initiative et/ou à participer à certaines des actions engagées dans ce cadre.

La Société a tenu le 4 mars son Assemblée générale constitutive. Les statuts ont été établis, sur la base de ceux de la Société Henry Dunant, pour permettre l'enregistrement de la Société par Bertrand Pictet.

Bertrand Pictet procédera aux démarches administratives requises pour garantir l'existence juridique de la Société. Il accepte d'en être le trésorier. Le Comité (évoqué au point suivant) cherchera à obtenir pour la Société une reconnaissance d'utilité publique dans le canton de Genève.

2- Un « **Comité Louis Appia, co-fondateur de la Croix-Rouge** » est créé, rattaché à la Société.

Sa mission est par délégation de la Société, de piloter le Projet, d'en fixer les calendriers, de constituer et de coordonner les équipes chargées des différents chantiers, d'assurer les démarches officielles et les relations avec les acteurs publics ou privés sollicités, associés ou invités, de veiller au financement des diverses composantes du Projet en mobilisant des ressources de la Société et de superviser les travaux du Conseil scientifique.

Il est constitué des membres suivants : Olivier Pictet, Bertrand Pictet, Louis Appia, Roger Durand, Valérie Lathion, Valérie Appia, Laurence Appia.

Roger Durand et Valérie Lathion (historienne) assureront le lien avec la « Société Henry Dunant, centre de recherches historiques sur la vocation humanitaire de Genève », qui est née le 9 mars 2017 de la fusion des associations *Genève humanitaire* et *Société Henry Dunant*, dont ils sont tous les deux membres.

3- Un « **Conseil scientifique Louis Appia** » sera mis en place.

Composé d'historiens de l'action humanitaire et de la médecine à Genève, de spécialistes des milieux évangéliques et de personnalités qualifiées, il organisera le colloque scientifique et en produira les actes.

Le Conseil scientifique pourra s'appuyer sur l'expérience acquise en ce domaine par *Genève humanitaire* et la *Société Henry Dunant*, et son président-fondateur Roger Durand. Il se rapprochera, notamment, de la *Société médicale* et de la *Société évangélique* de Genève.

Il tiendra le Comité, auquel il est rattaché, régulièrement informé de ses travaux. Actuellement, les historiens suivants ont donné leur accord de principe d'être membres de ce Conseil : Roger Durand, Filippo Maria Girodano (Turin), Valérie Lathion (Université de Fribourg), Guy Le Comte, Rainer Schlösser (Université de Iéna).

POINTS D'ORGANISATION

Le lancement rapide du Projet dépendra, en particulier, d'une forte mobilisation sur les points suivants.

1- **Le financement**, qui proviendra :

- Des cotisations versées par les membres de la Société (50 CHF ou 50 € en 2017)¹ ;
- D'apports de fonds publics et privés destinés à financer les publications, les réalisations et les événements constitutifs du Projet, à rechercher auprès d'institutions engagées déjà dans le soutien à de telles manifestations, et plus largement auprès de tout *sponsor* ou donateur potentiel.

2- **Les travaux à conduire** à court terme :

- Le **recensement des membres de la famille**, qui suppose des recherches additionnelles sur la descendance de Louis Appia, et la constitution d'une base de données élargie à tous ceux qu'intéresse la reconnaissance de l'engagement pluriel de Louis Appia ; Louis sera le référent pour ces travaux ;
- La **consolidation de la Société**, qui doit conduire à préciser, en particulier, ses objectifs, sa gouvernance (présidence, bureau), ses domiciliations civile et bancaire, la nature de ses liens avec le Comité et le Conseil scientifique ;
- L'**exploitation des archives** familiales, pour laquelle est lancé un appel pressant aux dépositaires de ces documents, mais aussi celle des archives vaudoises (La Tour), des archives de la ville d'Hanau ou de l'Université d'Heidelberg. Une visite à la Bibliothèque du Congrès américain permettrait d'explorer la correspondance avec Clara Barton. Laurence Appia, aidée de Noëlle, commence à établir le texte de lettres que Louis Appia a envoyées à Clara Barton.

L'objectif est d'apporter des éclairages additionnels sur des périodes encore mal documentées (séjour à Paris de Louis Appia en 1848, notamment). Dans l'immédiat, il est d'enrichir d'éléments inédits la biographie de Louis Appia préparée par Roger Durand ;

- La conception du site internet et sa mise en place, cruciales pour l'organisation du Projet (espace Comité) et pour la circulation de l'information sur son avancement (espace Société) ; Olivier à Genève, et Valérie à Paris, seront les pilotes de ce chantier.

Le Comité devra préciser la répartition des responsabilités entre ses membres et identifier des pilotes pour les chantiers auxquels les membres de la Société seront invités à apporter leur concours.

La première séance du Comité se tiendra à Genève le **7 avril 2017, à 16 h, à la maison de paroisse des Eaux-Vives**.²

La prochaine **Assemblée générale de la Société** se tiendra à Genève le **samedi 7 octobre 2017**, à 14h30.

Paris, le 18 mars 2017, par David Appia

¹ La cotisation pourra être réduite à 20 FS ou 20 € pour les étudiants.

² PS : La deuxième séance du Comité est fixée au samedi 3 juin 2017, 10 h, domicile de Roger Durand : route du Grand-Lancy 92, 1212 Grand-Lancy, tram 15 ou parking devant le parvis de la chapelle.